

Banques—Suite

- Historique du régime bancaire en général, 2944-2945
- Impression de circulaires, etc., ressemblant à des billets de banque, 4150-4152
- Inspecteur général, nomination et traitement, 5422, 6916
- Institutions d'épargnes et de prêts des États-Unis, 2950
- Liberté des banques à charte de consentir ou non des prêts, 2936, 2955
- Liquidité des avoirs des banques, 2952, 2973
- Maintien des chartes, 2773, 2808-2820, 2923-2958, 2961-2982, 2990-2992, 5416-5427
- Modification du genre d'actions bancaires, 2927, 2950
- Modifications projetées à la loi et mesures législatives à cette fin, 520, 1207-1208
- Nationalisation ou étatisation des banques commerciales, 2579, 2815, 2816, 2817, 2923, 2931-2932, 2941-2942, 2943-2944, 2949-2950, 2951-2954, 2964, 2965-2971, 2974, 2978-2979, 2981-2982
- Partage des responsabilités avec la Banque du Canada et le Gouvernement en ce qui a trait aux réserves en espèce, 2581
- Pertes remboursées par le ministère des Finances, 135, 2980
- Prêts à certains emprunteurs et garantie, 5424
- Prêts des épargnes des déposants, 1400, 1456-1458, 1468-1469, 1497-1498
- Prêts destinés aux fins de l'agriculture et des pêcheries, 135, 2937-2938, 2949, 2954-2955, 2956, 2968, 2972, 2980-2981, 5419-5420
- Prêts en vue d'augmenter le pouvoir d'achat et de favoriser la production, 2810-2812, 2816
- Prêts à long terme consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. V. Prêts pour la construction de maisons en vertu de la loi nationale sur l'habitation
- Prêts sur hydrocarbures, 2926, 5424
- Prêts sur des hypothèques assurées, 2925-2926, 2929, 2935
- Priorité des droits de la banque, 5424-5425
- Prudence et prévision des dirigeants en ce qui concerne les prêts, 2923
- Rapport entre les prêts bancaires et le total de l'actif, 2941

Banques—Suite

- Rapports annuels de diverses banques, 2812-2814
- Recettes et dépenses d'exploitation, 2963-2964
- Régime de monnaie dirigée préconisé par le parti créditiste, 2575-2576, 2945-2946, 2961
- Régime des succursales bancaires, 2930, 2936
- Règlementation du crédit, 2925, 2936-2937
- Règlementation du volume des sommes en dépôt, 2810-2811, 2924-2925, 2948
- Réserves en espèce des banques à charte
 - Article de la *Gazette* de Montréal, 1497
 - Commentaires divers, 2572, 2573, 2925, 2929, 2948
- Partage des responsabilités avec la Banque du Canada et le Gouvernement en ce qui a trait à ces réserves, 2581
- Relèvement d'un certain pourcentage à la discrétion de la Banque du Canada, 2577-2578, 2583-2584, 2947, 2948-2949, 2955, 2957-2958, 2963, 2965, 5423
- Réserves pour éventualités, 5422-5423
- Réserves à la hausse et causes de l'inflation, 2580
- Réserves de prévoyance pour les années 1945-1953, q. (M. Quelch), 2767, 2964
- Revision de la loi
 - Modifications fondamentales en vue d'assurer une meilleure distribution de nos produits, 154
- Présentation de projets de loi, 520, 1207-1208
- Risques en matière de prêts dans de nouveaux domaines, 2968, 2972-2975, 2978-2979, 5425
- Rouages financiers et répartition des responsabilités entre les banques à charte, la Banque du Canada et le ministère des Finances, 2958
- Service de prêts de la Banque canadienne de commerce, 2939-2940
- Stabilité et solidité générale de notre régime bancaire, 5426
- Taux d'intérêt
 - Abaissement demandé sur les prêts aux agriculteurs, 2980
 - Comparaison avec les taux réclamés par les institutions privées de prêts, 2976
 - Intérêt ne devant pas excéder (6 p. 100), 5425-5426
 - Taux du dividende à l'égard du capital versé pour les années 1950-1953, q. (M. Quelch), 2767
- Taux d'escompte aux États-Unis, 1964

Volume I: 1-1078
Volume IV: 3511-4760

Volume II: 1079-2323
Volume V: 4761-6014

Volume III: 2325-3510
Volume VI: 6015-7227